

Amendements et adjonctions au CUU Annexe 9: Proposition Nr 3
Modification de l'appendice 1: Chapitre 6 et 7

<p>1.- Exposer le problème (avec des exemples et si possible, des chiffres permettant d'appréhender l'ampleur du problème):</p> <p>L'annexe 9 au CUU régit et décrit à l'appendice 1 l'état technique à respecter obligatoirement par les wagons à remettre mutuellement entre deux ou plusieurs entreprises de transport ferroviaire (EF), tel qu'il doit être garanti grâce à la visite technique d'échange.</p>	<p>2.- Montrer pourquoi et à quel endroit le CUU présente des lacunes sur ce point:</p> <p>Les consignes à respecter sous l'angle de la sécurité d'exploitation et de l'aptitude en service figurent dans le CUU, ainsi que dans les fiches UIC à caractère obligatoire et les directives.</p>
<p>3.- Expliquer pourquoi le problème exposé ne peut être résolu qu'à travers le contrat CUU:</p> <p>La mise en œuvre incombe à tous les participants au CUU</p>	<p>4.- indiquer pourquoi il convient de résoudre le problème comme envisagé par l'amendement/l'ajout proposé:</p> <p>Le respect de cette disposition constitue la base de la reconduite des accords bi- ou multilatéraux et de la conclusion de nouveaux accords. Il appartient au détenteur, qui a la maîtrise de l'utilisation de ses wagons, de sélectionner les EF concernées pour la diffusion des informations.</p>
<p>5.- Décrire comment l'amendement et/ou l'ajout proposé contribueront à résoudre le problème:</p> <p>Les amendements doivent permettre de se conformer qualitativement aux exigences des STI, aux obligations imposées par les autorités publiques, aux ECM et de respecter le CUU.</p>	<p>6.- Evaluer les incidences positives ou négatives (exploitation, coûts, opérations administratives, interopérabilité, sécurité, compétitivité,...), en utilisant une échelle de 1 (très faible) à 5 (très élevé):</p> <p>Impacts sur l'exploitation: Réduction nette des temps d'arrêt lors des remises en frontière. Accélération des circulations.</p> <p>Coûts: économies grâce à l'évitement des immobilisations en cours d'acheminement, des paiements de pénalités inutiles.</p> <p>Frais administratifs: Réduction des opérations de contrôle et de traitement de dossiers pour les transports internationaux.</p> <p>Interopérabilité: est garantie dès le début du transport par l'EF expéditrice.</p> <p>Sécurité: la garantie de sécurité de l'exploitation ferroviaire est donnée dès le début du transport.</p>
<p>7. Texte proposé:</p> <p>Les modifications sont jointes en annexe</p>	

Avril 2013

Transfert des codes de défaut de l'ancien chapitre 7.6 dans le nouveau chapitre 6.7

Point de départ:

Dans le chapitre 6 de l'annexe 9 appendice 01 tous les critères de contrôle au niveau du wagon sont décrit.

Seul les points de contrôles spécifiques pour wagons porteurs des UTI manquaient.

Ces points étaient mentionnés au chapitre 7 « chargements et unités de chargements ».

Concernant le code

- Informations à supprimer au chapitre 6 par rapport aux unités de chargement
- Compléments du chapitre Inscriptions sur les wagons et unités de chargements sous 6.1.1.11

Chargement	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Caisse de wagon	6.			
Caisse en général	6.1			
Inscriptions sur les wagons et unités de chargements	6.1.1	Marques et inscriptions manquantes, illisibles ou incomplètes		
	6.1.1.11	—réservé—		
	6.1.1.11	- Absence du marquage de la compatibilité pour U.T.I du wagon porteur	Retrait	4

Concernant le code

- **Transfert des codes de défauts restants du chapitre 7.6 (7.6.2- 7.6.7.2) dans le nouveau chapitre 6.7**

Chargement	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Éléments de fixation de l'U.T.I sur le wagon porteur	7.6			
	7.6.1	Pièce de coin inférieure endommagée	Retrait	5
	7.6.2	Sellette déformée, endommagée		
	7.6.2.1	— sur wagon vide	K	3
	7.6.2.2	— sur wagon chargé	K, si impossible d'assurer le transport en sécurité : retrait	5
	7.6.3	Pivot d'attelage de la remorque non verrouillé dans la sellette	Verrouiller, si impossible : retrait	5
	7.6.4	Sellette non utilisée et non verrouillée	Mettre en position et verrouiller, si impossible assujettir provisoirement + K	3
	7.6.5	Volant de déplacement de la sellette non verrouillé et suivant le cas hors gabarit.	Y remédier, si impossible : retrait	4
	7.6.6	Parties mobiles mal verrouillées (p. ex. chevilles mobiles, poignées de manœuvre,...)		
	7.6.6.1	sans risque d'engagement du gabarit	Y remédier, si impossible : sécuriser	3
	7.6.6.2	avec risque d'engagement du gabarit	Y remédier, si impossible : retrait	5
	7.6.7	Les éléments anti-crash de la sellette déformés		
	7.6.7.1	— wagons chargés	Retrait	5
	7.6.7.2	— wagons vides	K, fermer le robinet d'isolement d'urgence	4

Chargement	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Éléments de fixation de l'U.T.I sur le wagon porteur	6.7			
	6.7.1	Sellette ou cheville déformée, endommagée		
	6.7.1.1	- utilisé sur wagon vide	K	3
	6.7.1.2	- non utilisée sur wagon chargé	K, si impossible d'assurer le transport en sécurité: retrait	5
	6.7.2	Pivot d'attelage de la remorque non verrouillé dans la sellette	Verrouiller, si impossible : retrait	5
	6.7.3	Sellette non utilisée et non verrouillée	Mettre en position et verrouiller, si impossible: assujettir provisoirement + K	3
	6.7.4	Volant de déplacement de la sellette non verrouillé et suivant le cas hors gabarit.	Y remédier, si impossible : retrait	4
	6.7.5	Parties mobiles mal verrouillées (p. ex. chevilles mobiles, poignées, ...)		
	6.7.5.1	sans risque d'engagement du gabarit	Y remédier, si impossible : sécuriser	3
	6.7.5.2	avec risque d'engagement du gabarit	Y remédier, si impossible : retrait	5
	6.7.6	Les éléments anti-crash de la sellette déformés		
	6.7.6.1	- utilisés wagons chargés	Retrait	5
	6.7.6.2	- Non utilisés wagons vides	K, fermer le robinet d'isolement d'urgence	4

Nouveaux codes de défauts et compléments pour le transport intermodal au chapitre 7 (Chargements et unités de chargements) Chapitre 7.5 et 7.8

Point de départ:

Dans l'annexe 09 Appendice 01 se trouvent au chapitre 7 des points de contrôle spécifiques pour les Unités du Transport Intermodal.

- Des défauts spécifiques aux wagons porteurs des UTI du chapitre 7.6 étaient transformés au chapitre 6.7
- De ce fait, les appendices 01 et 05 du chapitre 7.6 restent ouverts.
- Le chapitre 7.5 a reçu des codes de défauts supplémentaires pour les Unités du Transport Intermodal UTI.
- Le point 7.8.3 du chapitre 7.8 a été complété et le code 7.8.4 a été ajouté.

Avec cette réorganisation, il est plus clair de différencier si le défaut s'est produit au wagon ou au chargement.

➤ Affectation des raccords de fixation à l'UTI Suppression du code de défaut 7.6.1 – Nouveau code 7.5.3 et adaptations du chapitre 7.5

- La partie entre parenthèses du point 7.5.2 sera supprimée
- Le code de défaut 7.5.2.3 sera supprimé car: « aucune fermeture efficace par UTI et par porte » est équivalent avec « porte non fermée » du point 7.5.2.1.
- Le défaut « pièce de coin inférieure endommagée » est repris de l'ancien code 7.6.1

Concernant le code

Chargement	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Éléments constitutifs des U.T.I, notamment pour le transbordement horizontal ou vertical	7.5			
	7.5.1	Dispositif additionnel de verrouillage des béquilles inefficace, manquant, défectueux	Ligaturer avec du fil de fer, si impossible : retrait	4
	7.5.2	Portes frontales de l'UTI incomplètement fermées ou fixées verrouillées (sauf en cas de portes chargées l'une contre l'autre)		
	7.5.2.1	- Porte non fermée	Fermer, si impossible : retrait	5
	7.5.2.2	- Une seule fermeture seul verrouillage efficace par UTI et par porte	Y remédier	3
	7.5.2.3	- Aucune fermeture efficace par UTI et par porte	Y remédier	5
	7.5.3	Pièce de coin inférieure endommagée	Retrait	5

Concernant le code

Chargement	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
	7.5.4.	Paroi latérale, Revêtement, avarié, insuffisamment sécurisé	Retrait	5
	7.5.5	Bâche		
	7.5.5.1	- Bâche fissurée, trouée ≤ 30 mm	Y remédier	3
	7.5.5.2	- Bâche fissurée, trouée >30 mm	Retrait	5
	7.5.6	Bâche, Paroi - Verrouillage, Arrimage non suffisant	Retrait	5

➤ **Compléments des inscriptions obligatoires et marquages sur UTI**

- Le code de défaut 7.8.2 est redéfini sous critères. La désignation actuelle est transférée dans le chapitre « caisse de wagon » sous inscriptions point 6.1.1.11.
- Suivant la loi CSC, le code de défaut 7.8.3 est complété avec la mention que ce marquage est seulement obligatoire sur UTI avec pièces de fixation supérieures.
- Sur base de la fiche UIC 592-4 le code de défaut 7.8.4 est ajouté pour les UTI.

Concernant le code

Chargement	Code	Anomalies/Critères/Indices	Suite à donner	Classe de défaut
Marquage, Codification en transport intermodal	7.8			
	7.8.1	Codification valable manquante ou illisible	Retrait	5
	7.8.2	Absence de codification du wagon porteur pour l'UTI autorisée Nouveau: UTI non admis compatible pour wagon porteur	Retrait	5
	7.8.3	Absence de plaquette d'agrément de sécurité CSC - Sur UTI avec pièce de fixation supérieures	Retrait	4
Unité de chargement (U.C.)	7.8.4	Signe d'avertissement pour haute tension manque - Sur UTI avec marches ou échelons plus haut que 2 m	Retrait	4